

Si l'on introduit un tel taux de croissance des émissions de CFC dans les modèles photochimiques existants, on obtient une diminution abrupte et essentiellement irréversible de la couche d'ozone sur une période de 50 à 100 ans. Les CFC s'accumulent dans l'atmosphère, où ils ont une durée de vie de 80 à 120 ans. Par conséquent, si l'on utilise aujourd'hui des CFC alors qu'il existe des solutions de rechange économiques, nous risquons de devoir prendre à l'avenir des mesures draconiennes pour pouvoir atteindre un niveau de régularisation approprié.

Nous savons par expérience que les modèles photochimiques de la stratosphère ne sont pas parfaits, mais il y a très peu de doutes quant à l'augmentation continue de la concentration des CFC dans l'atmosphère et au risque qu'elle constitue. Il faut donc se demander quel type de régularisation nous devons établir et quelle devrait être son ampleur.

2. Aspects de la régularisation : Un certain nombre de pays ont pris ou prennent des mesures de régularisation de l'utilisation des CFC. Comme l'on peut remplacer les CFC par d'autres agents de propulsion dans les bombes aérosol, les mesures de réglementation nationales ont surtout touché ce domaine. En vertu de la Loi sur les contaminants de l'environnement, le Canada a réduit de 87 % l'utilisation des CFC dans les aérosols et de 45 % l'utilisation globale des CFC. Les règlements en vigueur dans la Communauté économique européenne ont permis d'y réduire de 36 % l'utilisation des CFC dans les aérosols. On estime que 30 à 35 % des CFC dans le monde sont encore utilisés comme agent de propulsion dans les aérosols. Les mesures de réglementation devraient pouvoir abaisser cette proportion à environ 5 % de l'usage global des CFC.

Le Canada produit et utilise environ 2 % des CFC dans le monde. Les pays de l'OCDE produisent actuellement entre 80 et 90 % des CFC dans le monde et ont une consommation annuelle d'environ 1,0 kg par habitant. La consommation canadienne, bien inférieure à ce niveau, se situe entre 0,6 et 0,8 kg par habitant par année, et ce principalement en raison des mesures de réglementation que le Canada a prises.

3. Contribution du Canada à la recherche et à la surveillance : La surveillance et la recherche relatives à la couche d'ozone sont par nécessité des tâches mondiales que coordonnent l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Commission internationale sur l'ozone (CIO) du Conseil international des unions scientifiques (CIUS). Le Canada exploite à Toronto, Edmonton, Churchill, Goose Bay et Resolute Bay des stations de surveillance de l'ozone au sol. On effectue des sondages d'ozone à tous les emplacements susmentionnés (sauf à Toronto). Ce fait représente une contribution impor-